

L'Ordre des métiers de l'Ontario souligne la nomination de l'examineur responsable de l'examen technique indépendant

Déclaration du registraire et directeur général David Tsubouchi :

En un peu plus d'un an, l'Ordre des métiers de l'Ontario (l'Ordre) a fait des progrès considérables en tant que nouvel organisme d'autoréglementation ayant pour mandat d'encadrer et de moderniser les métiers spécialisés en Ontario, et également de protéger l'intérêt public.

Les consommateurs peuvent non seulement désormais vérifier les qualifications des gens de métiers spécialisés grâce à notre tableau public des membres mais de plus, pour la première fois en Ontario, nous avons des agents d'application de la loi déterminés à faire en sorte que les personnes travaillant, par exemple, sur les freins de votre voiture ou sur le câblage électrique de votre maison, aient les qualités requises pour faire leur travail de manière sécuritaire et compétente.

En tant que nouvel organisme, et compte tenu de son mandat singulier, l'Ordre a aussi utilisé sa première année d'existence pour continuer à apprendre et à identifier les domaines à améliorer. En nous basant sur nos observations mais également sur les commentaires d'intervenants de l'industrie et sur les remarques découlant de notre première décision du comité indépendant d'examen du classement des métiers, nous pensons qu'il y a possibilité d'améliorer nos processus en matière de champs d'exercice et d'examen du classement des métiers spécialisés.

La première ministre Kathleen Wynne s'est engagée dans son plan pour l'Ontario à contribuer à la réussite de l'Ordre en nommant un conseiller spécial afin de procéder à un examen.

Aujourd'hui, l'honorable Reza Moridi, ministre de la Formation et des Collèges et Universités, a nommé Tony Dean en tant qu'examineur pour procéder à un examen technique indépendant. Nous croyons que les connaissances et l'expertise de M. Dean seront extrêmement bénéfiques pour l'Ordre, et permettront de répondre aux besoins particuliers des domaines nécessitant des améliorations.

Je veux garantir au public et à l'industrie qu'en ce qui concerne la protection des consommateurs et la promotion des métiers spécialisés, l'Ordre poursuivra son important travail tout au long de cet examen. L'Ordre continuera à délivrer des certificats de qualification et des attestations d'adhésion, développer les normes de formation et de programme, vérifier les compétences et l'expérience grâce à l'évaluation de l'équivalence professionnelle, protéger le public à travers les activités de conformité et d'application de la loi, promouvoir les métiers spécialisés et l'apprentissage, et servir le public et nos membres selon nos pratiques courantes.

Compte tenu que l'objectif principal de cet examen pourrait avoir des répercussions sur le processus et les critères relatifs à l'examen du classement des métiers, l'Ordre interrompra momentanément ces derniers jusqu'à ce que l'examen technique indépendant de M. Dean soit terminé. Il nous incombe de bien faire les choses pour les femmes et les hommes travaillant avec acharnement dans les métiers spécialisés, ainsi que pour le public.

Pour consulter la lettre de nomination de M. Dean, [cliquez ici](#).

Pour plus de renseignements sur l'Ordre ou pour consulter le tableau public, veuillez visiter www.ordredesmetiers.ca. Suivez-nous sur Twitter [@collegeoftrades](https://twitter.com/collegeoftrades).